

Chapitre 3 : la linguistique énonciative

COURS 1

Introduction.

Le courant de la linguistique énonciative s'inscrit dans le prolongement de la grammaire structurale des années 60-70. Il approfondit les concepts mis en place dans les années 50 et 60 par le linguiste **Emile Benvéniste**. Son principal objectif s'efforce **de tenir compte de la position de l'énonciateur, du locuteur dans la production d'un énoncé donné**. Dans ce sens, la langue n'est plus considérée comme un objet inerte. Le linguiste a une **conception dynamique** de la langue qui n'est plus un simple puzzle **mais une stratégie, un agencement conscient et réfléchi des diverses pièces de la langue**. « L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » **E. Benvéniste, Problème de linguistiq, II, p80**.

1. Qu'est-ce qu'énoncer, énoncé, énonciation et énonciateur ?

Selon l'acception du dictionnaire, « *énoncer* » est un verbe transitif qui désigne : exprimer sa pensée, la rendre par des mots. Quant à « *énonciation* », le nom désigne dans son sens le plus large : une action, une manière d'énoncer ; fait d'être énoncé. En linguistique, c'est une production d'un « *énoncé* ». Ce dernier, se définit comme une action d'énoncer ; ce qui est énoncé.

Linguistiquement, il désigne l'ensemble des éléments de communication ayant une signification qui se suffit à elle-même¹. Cependant, le vocable « énonciateur » ne figure pas dans un dictionnaire encyclopédique ; il est plutôt le propre des disciplines de spécialité telles que la linguistique, l'analyse du discours et les sciences du langage.

Ces définitions du dictionnaire démontrent que les trois concepts sont intimement liés et représentent une relation d'ordre inductif. C'est-à-dire lorsque le locuteur énonce, cet acte est ce que l'on appelle énonciation et le produit est un énoncé (figure 1)

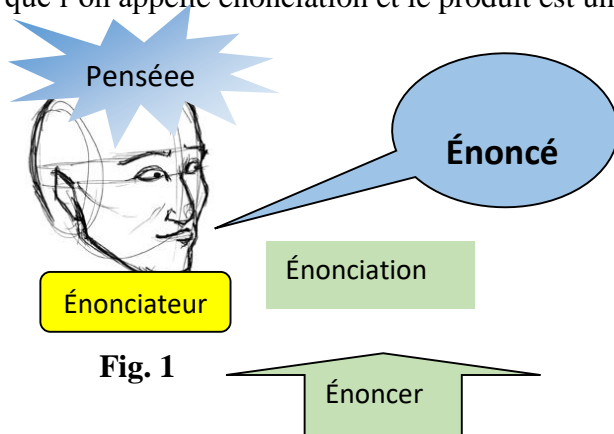


Fig. 1

¹ Dictionnaire HACHETTE, op.cit p 542

LINGUISTIQUE

Dominique Maingueneau rejoint la définition du dictionnaire dans son sens le plus large et avance que l'**Énoncé** est le *produit* de l'acte de l'énonciation. De son caractère *polysémique*, le concept d'**Énoncé** varie de sens d'un domaine à un autre, souligne le linguiste.

Pour Charaudeau, « énoncer » correspond à « *l'acte de langage, qui, se compose d'un 'propos référentiel' qui est enchâssé dans un Point de vue énonciatif du sujet parlant, le tout s'intégrant dans une situation de communication* »². En d'autres termes, *énoncer* est synonyme d'*acte de langage* qui émane d'un sujet parlant ayant pour but d'organiser les « *catégories de la langue* » ; l'*énoncé* représente le *propos référentiel* et le *point de vue énonciatif du sujet* se rapporte à l'*énonciation* en elle-même ; le tout est dirigé vers un *interlocuteur* qui est censé avoir (dans la plupart du temps) à son tour des propos. Dans cette perspective, le linguiste distingue alors trois fonctions du « Mode Énonciatif » :

1. **un rapport d'influence** instauré entre locuteur et interlocuteur dans le sens où le locuteur *implique* son interlocuteur à travers ses propos et *agit* sur son comportement. Cette action est désignée par la « *valeur illocutoire* » chez Austin, ou encore la « *la force illocutoire* » chez Searle ; voire les fonctions *expressive et conative* chez Jakobson.
2. **le point de vue** du locuteur est annoncé à travers lequel il transmet ses propos dans un but précis.
3. l'Énonciatif **témoigne de la parole de l'autre-tiers**. Ici, on se réfère à l'objet de l'énonciation traité par les interlocuteurs.

En syntaxe, le terme *Énoncé* est défini « *comme l'unité de communication élémentaire, une séquence verbale douée de sens et syntaxiquement complète* »³. D'ailleurs, *énoncé* est très souvent opposé à la *phrase* où cette dernière est représentée comme un type d'énoncé. Ainsi comme dans l'exemple: « **la vie change avec Orange** » ou encore la firme « **si Siemens!** », voire « (un sifflement [pssst]) » sont autant des *énoncés*. Toutefois, étant donné que la syntaxe est une branche de la linguistique, elle n'aborde en aucun cas l'*énonciation* ; considérant cette dernière le propre des autres disciplines telles que la pragmatique dans le sens où la linguistique s'acharne à étudier la *langue* (ici l'énoncé) et non le *langage* (ici l'énonciation), en l'occurrence le produit et non l'acte. Même Saussure, dans son *cours de linguistique générale*⁴, a parlé de la *parole* (énonciation), la définissant comme un acte individuel et personnel qui participe pleinement à la langue, mais ne se laisse pas y intégrer ; ce qui en fait le propre de la linguistique⁵.

J.Dubois, de son côté, donne une définition de l'énonciation qui a tendance à être souvent confondue avec celle de la *Modalisation*. Selon lui, « *l'énonciation est définie comme l'attitude du sujet parlant en face de son énoncé* »⁶ ; quant à la *Modalisation*, elle « *définit la marque que le sujet*

² Charaudeau, 1992, op.cit, p 648

³ Maingueneau, D., 1996, op.cit, p 36

⁴ Saussure, F., 1916/1972/1985/1995, *Cours de linguistique générale*, Payot et Rivages, Paris

⁵ Idem, p. 37

⁶ Dubois, J., 1969, « *énoncé et énonciation* », in *langage*, 13, 100_110, cité par Charaudeau, Maingueneau, 2002, op.cit, p 382

LINGUISTIQUE

ne cesse de donner à son énoncé »⁷. En effet, adopter une attitude envers son énoncé ou attribuer une marque à son énoncé est une opération plutôt ambiguë à distinguer. Dubois aurait, probablement à cette époque, eu une perspective plus ou moins large de ces concepts étant donné qu'il était parmi les précurseurs de ce domaine à côté d'Émile Benveniste, M. Foucault et d'autres.

En 1970, sous une autre optique, TZVETAN Todorov, dans son article *Problèmes de l'énonciation*, aborde la relation qui existe entre Énoncé et Énonciation et s'oppose à l'idée de la séparation de ces deux concepts qui font l'objet de plusieurs disciplines l'une aussi différente et indépendante que les autres. Il affirme à ces propos que

« *L'exercice de la parole n'est pas une activité purement individuelle et chaotique, donc inconnaissable ; il existe une part irréductible de l'énonciation, mais à côté d'elle il en est d'autres qui se laissent concevoir comme répétition, jeu, convention* »⁸

Dans sa perspective, l'auteur cherche à unifier les différentes approches quant aux règles de l'énonciation ainsi que les différents champs de leur application.

Pour comprendre l'ensemble de ces conjonctures définitionnelles, il n'est probablement pas facultatif de rappeler que le courant de l'énoncé et de l'énonciation s'inscrit dans le prolongement de la grammaire structurale des années 60 et 70 fondée par Wells, Harris, Pike, et bien d'autres. En effet, le courant énonciatif était déjà mis en place dans les années 50 et 60 par le linguiste français Émile Benveniste (1902-1976). Ce dernier définit l'énonciation comme étant une « *mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* »⁹ et ne s'éloigne pas entièrement de l'acception de la *parole* chez Saussure qui la considère comme un « *fait momentané* »¹⁰, la « *partie individuelle du langage (...) la parole est à la fois l'instrument et le produit de la langue (...) elle est- la somme de ce que les gens disent ; (...) les manifestations en sont individuelles et momentanées* »¹¹. Cependant, les fondateurs de ce concept n'ont pas beaucoup bavardé sur le *sujet* de cet acte, à savoir « l'énonciateur ».

⁷ Idem, p. 382

⁸ TZVETAN Todorov, *Problèmes de l'énonciation*, in *langage*, 5e année, n° 17, 1970, l'énonciation, pp. 3-11,

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1970_num_5_17_2571 (consulté le 10/12/2014)

⁹ Benveniste Emile. L'appareil formel de l'énonciation. In: *Langages*, 5e année, n°17, 1970. pp. 12-18. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lgge_0458-726X_1970_num_5_17_2572 (consulté le 10/12/2014)

¹⁰ Nerlich Brigitte. M., « *langue et parole* ». In *Histoire Épistémologie Langage*. Tome 10, fascicule 2, 1988. Antoine Meillet et la linguistique de son temps. pp. 99-108. doi : 10.3406/hel.1988.2264 http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hel_0750-8069_1988_num_10_2_2264 (consulté le 10/12/2014)

¹¹ Saussure, F, 1916/1972/1985/1995, op.cit, p 32